



**SYNTHESE DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FEDERALE
TOULOUSE MIDI-PYRENEES**

du vendredi 22 février 2019

Maison de la recherche et de la valorisation – Amphi II

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

Président du CA

Philippe RAIMBAULT, Président de l'UFTMiP

Représentants des établissements et organismes

Corinne MASCALA, Université Toulouse 1 Capitole,

Emmanuelle GARNIER, Université Toulouse Jean Jaurès,

Jean-Pierre VINEL, Université Toulouse III – Paul Sabatier,

Olivier SIMONIN, INP de Toulouse,

Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse,

Olivier LESBRE, ISAE-SUPAERO, excusé a donné procuration à C. Mascala

Christophe GIRAUD, CNRS DR Midi-Pyrénées, excusé a donné procuration à V. Mahdi
Virginie MAHDI, CNRS,

Personnalités qualifiées

Françoise BIR, CROUS, excusée a donné procuration à B. Raquet

Olivier CHANSOU, ENAC, excusé a donné procuration à R. Lavenac

Réjane LAVENAC, ENAC,

Isabelle CHMITELIN, ENVT,

Emmanuel DELMOTTE, ENSFEA,

Pierre FERNANDEZ, ENSA Toulouse, excusé a donné procuration à I. Chmitelin

Jean-Yves FOURQUET, ENIT, excusé a donné procuration à O. Simonin

Dominique LE QUEAU, ONERA,

Olivier BROSSARD, IEP, excusé a donné procuration à C. Crespy

Narandra JUSSIEN, Mines Albi, excusé, présence de F. Thivet qui ne peut voter

Brigitte PrADIN, INU Champollion, excusée a donné procuration à E. Delmotte

Sandrine VICTOR, INUC, excusée

Yann BARBAUX, Aerospace Valley, excusé a donné procuration à D. Le Queau

Hervé OSSARD, Agri Sud-Ouest innovation, excusé

Anne-France LAIR, CFDT, excusée

Sophie AUDIGUIER, CGPME, excusée

Michel SOUMET, CGT

Sigrid GARDEUX, MEDEF, excusée

Représentants des Personnalités extérieures

Nadia PELLEFIGUE, Région Occitanie,

Jean-François CHOLLET, Toulouse Métropole, excusé a donné procuration à J.P. Vinel

Jean-Louis CHAUZY, CESER, excusé a donné procuration à P. Raimbault

Céline TAFELSKI, Grand Albigeois,

Josie RABIER, Grand Auch,

Christiane SERCOMANENS, Ville de Figeac, excusé a donné procuration à J. Rabier

Représentants élus des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Secteur 1 :

Xavier BIOY (SMART COMUE), excusé a donné procuration à T. Bertrand
Adrien BLANCHET (FSU et sympathisant(e)s), excusé a donné procuration à M. Mongeau
Cécile CRESPIY (SMART COMUE),
Laurent GROSCLAUDE (SMART COMUE), excusé a donné procuration à O. Héliès
Siège vacant (SMART COMUE)
Jocelyne SOURISSEAU (Langues et Rayonnement), excusée

Secteur 2 :

Daniel BALOUP (Ensemble autrement), excusé a donné procuration à F. Cochoy
Ophélie CARRERAS (Ensemble autrement),
Franck COCHOY (Ensemble autrement),
Med Mohammed KECHIDI (FSU et sympathisant(e)s), excusé
Sonia ROSE (Ensemble autrement), excusée a donné procuration à O. Carreras
Cécile MARY TROJANI (FSU et sympathisant(e)s), excusée a donné procuration à L. Boudou

Secteur 3 :

Laurent BOUDOU (FSU et sympathisant(e)s),
Claire CHAPLIER (Ensemble pour la ComUE), excusée a donné procuration à N. Davezac
Éric CRUBEZY (Ensemble pour la ComUE), excusé
Noëlie DAVEZAC (L'Université de Toulouse pour tous),
Anne-Catherine PRATS (L'Université de Toulouse pour tous),
Marie-Gabrielle SURAUD (FSU et sympathisant(e)s),

Secteur 4 :

Christophe CHASSOT (Ensemble pour la ComUE),
Ronan GUIVARCH (Ensemble pour la ComUE),
David KAHN (FSU et sympathisant(e)s), excusé a donné procuration à M-G Suraud
Michèle LALANNE (Ensemble pour la ComUE),
Marcel MONGEAU (FSU et sympathisant(e)s),
Alexandre RIPOCHE (Syndicat CGT), excusé a donné procuration à M. Soumet

Représentants élus des personnels IATOSS

Secteur 1

Cédric BEUCHER (Tous ensemble pour une université vraiment fédérale et fédératrice SGEN CFDT), excusé
Patrick PIERA (SNPTES)

Secteur 2

Siège vacant (UNSA Education),
José BUOSI (Ensemble autrement),

Secteur 3

Eric DELEAGE (CGT FEREC),
Olivier HELIES (SNPTES),

Secteur 4

Philippe ANSON (Syndicat CGT),
Patrick LABATUT (Ensemble pour la ComUE),

UFTMiP

Catherine GADON (SNPTES), excusée a donné procuration à P. Piera
Clément VARENNE (UNSA Education),

Représentants élus des usagers

Secteur 1

Hugues ONEDA (Bouge ta fac avec l'AGEMP),
Edouard DANGLADE (UNI), excusé

Secteur 2

Emmanuel RENAUD (UNEF), excusé

Thomas MACABIAU (UNI), excusé

Secteur 3

Antoine COMBY (UNEF), excusé

Esther FABRE (Bouge ta fac avec l'AGEMP),

Secteur 4

Hichem SAHRAOUI (La Communauté des étudiants),

Zineb BENNIS (La Communauté des étudiants), excusée

Représentants des étudiants en formation doctorale

Thomas BERTRAND (Rassemblement des doctorants toulousains),

Rémi PRADALIER (Défense et droits des doctorants),

Membres du Conseil d'Administration avec voix consultative

Mireille VIGNOLLES, suppléante de la Rectrice, Chancelière des Universités,

Patricia ROMANA, Agent Comptable de l'UFTMiP,

Sabine FOULON Direction de l'Enseignement Supérieur du Rectorat

Invités permanents sans voix délibérative

Philippe HAERTEL, DGS de l'UFTMiP

Christelle FARENC, Directrice du DFVE,

Didier MARTY-DESSUS, Directeur du DREI,

Jérôme VICENTE, Directeur du DRDV,

Maude LE HUNG, Directrice du DRSU,

Hervé LUGA, vice-président du Numérique

Christian LIBEROS, commissaire aux comptes

Invités occasionnels sans voix délibérative

Christelle GUEGAN Inserm,

François BONVALET, TBS,

Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry,

Jérôme DELORMAS, Isdat,

Jean-Denis FALISE, ICAM,

Pierre DUFRESNE, SATT,

Eric JOURNAUX, CREPS,

Geneviève CAMPAN, CNES,

Michèle MARIN, INRA,

Florence MORINEAU, IRD,

Marc PENAUD, CHU de Toulouse,

Mélanie DUCOLOMBIER, Responsable Communication,

Catherine ROUSSY, Directrice du SICD,

Delphine VIE, Service des affaires financières de l'UFTMiP,

Jean-Yves LOPEZ, Service numérique de l'UFTMiP,

Béatrice QUEULIN, Services des ressources humaines de l'UFTMiP,

Colomba DUSSART, Service Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'UFTMiP

Lola LE MOIGN, Adjointe DRSU,

Vanessa VILLA-BERTRAND, Directrice Opérationnelle du DFVE,

Carine DESAULTY, Directrice Opérationnelle du DRDV,

Milène DURO, Directrice Opérationnelle du DREI,

Eugény BODIN-PERRON, Service Immobilier et Aménagement, Développement Durable

René-Marc WILLEMOT, Directeur du Service Patrimoine et Moyens Généraux

Stéphanie PIERRON future Directrice du Service Patrimoine et Moyens Généraux

1. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 30 novembre 2018	
P. Raimbault	<p>Pas de remarques</p> <p>Vote : NPPV¹ : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 => Approuvé</p>
2. Politique de site : évaluation HCERES et projet de COMUE expérimentale	
P. Raimbault	<p>Ce bilan est le fruit d'un travail collectif : nous attendons le retour des partenaires et organismes sur le bilan établi à partir des fiches transmises ainsi que sur la partie projection. Ces réflexions nous serviront aussi pour le prochain Contrat Quinquennal.</p> <p>Certaines fiches vont engendrer des groupes de travail avec des membres des communautés et il y aura aussi des discussions dans les établissements qui ont aussi à produire des documents pour le mois de septembre.</p>
E. Garnier	<p>UT2J a rejoint la réflexion très récemment. Les instances étant désormais en place, l'UT2J entre dans la réflexion réellement maintenant et la demande qui est formulée de la part de la communauté d'UT2J est de faire en sorte que les contributions sur les axes stratégiques demandés pour le 3 juin ne concernent pas une validation d'une structure. UT2J a besoin d'un temps de réflexion pour construire sur du solide.</p>
N. Pellefigue	<p>La Région partage les trajectoires dessinées dans cet exposé qui vont dans le sens de ses propres observations et orientations (importance d'une stratégie scientifique commune de site, visibilité à l'international, reconnaissance de l'excellence du site et convergence entre excellence et proximité dans le respect des attendus de chaque établissement). On doit être innovant tout en respectant les cadres de chacun. L'hypothèse d'une COMUE expérimentale avec des règles dérogatoires en matière de gouvernance semble être la solution structurelle. Le projet doit avoir un portage scientifique commun. La Région apporte son soutien (cela pourra passer par un contrat d'objectifs et de moyens pour apporter, au-delà d'un soutien moral, un soutien également financier).</p>
3. Compte financier de l'UFTMiP 2018	
S. Foulon	<p>La rectrice n'exprime aucune inquiétude en termes de soutenabilité.</p>
P. Raimbault	<p>Il remercie R.-M. Willemot qui part à la retraite. Il présente Stéphanie Pierron qui lui succède.</p> <p>Sur le compte financier 2018 :</p> <p>Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstentions : 4 => Approuvé</p> <p>Sur l'affectation des résultats 2018 :</p> <p>Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstentions : 4 => Approuvé</p>

¹ Ne prend pas part au vote

	4. Budget rectificatif n°1 de 2019
D. Vie	<p>Pas de questions sur ce BR1.</p> <p>Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstentions : 4 =>Approuvé</p>
	5. Activités de la SATT Toulouse Tech Transfert
P. Dufresne	Présentation des activités de la SATT.
M. Mongeau	Face aux problèmes que les établissements peuvent rencontrer dans le cadre de négociations sur des contrats CIFRE signés par des doctorants notamment avec Airbus, est-ce que TTT ne pourrait pas mettre en place un contrat type que l'on pourrait tous utiliser et éviter ainsi que chaque établissement reparte de zéro à chaque fois ?
P. Dufresne	L'intervention dépend de l'établissement. TTT est souvent sollicité par l'UPS pour essayer d'améliorer les conditions de négociation, un peu moins par le CNRS qui a ses propres services. La difficulté des thèses CIFRE est qu'on ne sait pas au début ce qui va être produit et on a du mal à extrapoler les valeurs qui vont être créées. Il essaie aujourd'hui de positionner le sujet de la thèse par rapport à l'environnement socio-économique pour essayer de mieux cerner la valeur en amont. On intervient ainsi beaucoup plus facilement sur les conditions d'exploitation.
P. Raimbault	C'est un sujet identifié.
N. Davezac	Elle aurait apprécié que les propos soient illustrés par les inventions qui sont issues des secteurs d'activité. Sur les 31 M € de financements indiqués, nous ne disposons pas d'échéancier par rapport à ce qui est proposé : est-ce que TTT espère autre chose ?
P. Dufresne	<p>Il dispose de statistiques sur l'origine du domaine scientifique de l'invention mais il peut y avoir aussi une statistique différente sur le secteur économique. Par exemple, l'innovation du type « capteur » développé au Laas-CNRS a une application utilisée dans le domaine de la santé. On a des montants d'investissements de l'ordre de 35 à 40% du budget sur les secteurs de la santé et des biotechnologies. Il y a une partie équivalente sur les sciences de l'ingénieur, énergie renouvelable, chimie verte... Le secteur plus faible est le numérique. Les montants d'investissement par projet ne sont pas les mêmes : dans le numérique, on ne paie pas de brevets et de ce fait on n'a pas les mêmes coûts que sur la santé où par exemple les expériences en laboratoires, et notamment sur des animaux, sont onéreuses. Il est donc difficile de faire des comparaisons.</p> <p>Sur le volet financier, la Région vient d'entrer au capital de la SATT et va aussi apporter des financements à la SATT. Aujourd'hui TTT a 4 ans de visibilité financière et ils ont des revenus qui augmentent tous les ans.</p>
	6. Projet 3 IA ANITI
	Le Président présente le projet.

M. Mongeau	Sur l'aspect formation, nous sommes très ambitieux et d'un autre côté l'ANR veut financer majoritairement <i>via</i> les chaires locales. Ce n'est pas une bonne stratégie de remplacer les charges d'enseignement de nos meilleurs enseignants-chercheurs par de la gestion administrative de ces montants. On dispose de beaucoup de financements pour des doctorants, par contre, il est difficile de trouver de bons étudiants dans ce domaine. On va perdre nos meilleurs enseignants-chercheurs par ce biais ainsi qu'une bonne partie de leur enseignement alors que nous avons besoin de formateurs dans ce domaine pour avoir des étudiants bien formés. Il faut faire attention.
P. Raimbault	Nous serons attentifs à cela ; il y aura des porteurs locaux qui pourront peut-être faire moins de cours mais on aura aussi des apports de post-doc et des apports étrangers qui nous permettrons de compenser.
C. Farenc	Nous cherchons à avoir aussi des intervenants venant des entreprises. L'offre de formation va évoluer dans le temps. Il est fondamental que les titulaires de chaires et les chercheurs aient une charge d'enseignement et il faut s'entendre sur le volume : c'est comme ça que le savoir se transmet.
M. Mongeau	Il faut faire attention car ces enseignants-chercheurs font déjà des enseignements et s'ils vont sur une chaire ils vont moins enseigner.
O. Simonin	La décharge n'est pas destinée à faire de l'administratif mais pour faire de l'animation scientifique de chaire. Certes, il y a une injonction contradictoire et c'est un enjeu dont nous sommes conscients. Est-ce que les personnes qui vont venir de l'extérieur vont participer à l'enseignement ainsi que les doctorants, les post-doc ? Nous savons que les engagements que nous prenons en tant que chef d'établissement sont importants pour savoir ce que nous mettons par rapport à cette nécessité d'enseignement.
M. Vignolles	Si nous voulons augmenter le nombre des étudiants il faut augmenter le nombre d'élèves dans les lycées qui veulent aller sur ce type d'enseignement (ex. : enseignement numérique obligatoire à partir de la seconde puis en option). Il y a aussi l'idée d'aller chercher les filles dans ces domaines où elles ne se trouvent pas.
7. Proposition de motion relative à l'augmentation des frais d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires	
M. Soumet	Le président lit la proposition de motion demandée par la CGT et relayée par d'autres syndicats Il s'agit d'une motion intersyndicale. Deux points d'information : mardi dernier la CFVU de l'UPS a voté une motion plus courte mais qui indique la même chose ; par ailleurs, un rapport de cinq personnes qualifiées sur le programme « Bienvenue en France » a formulé des propositions : exonération des doctorants et augmentation du quota d'exonération du décret de 2013 de 10 % à 15%. Cette proposition de motion demande le retrait du projet et non un aménagement. L'idée est

	de garder un service d'enseignement universitaire gratuit avec des frais d'inscription modérés.
P. Labatut	Pour Solidaire, il reprend les propos et complète pour souligner l'impact en fonction des pays d'origine des étudiants : pour beaucoup d'étudiants venant de pays en développement, ces augmentations représentent des sommes colossales. Si ce dispositif était mis en place les étudiants d'origine étrangère qui revenaient au pays pour faire bénéficier de leurs études, ne reviendraient pas. L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas totalement des marchandises.
H. Oneda	L'association qu'il représente se réjouit que l'UFTMiP prenne part à ce débat ; il votera en faveur de cette motion et appelle de ses vœux que le conseil d'administration vote pour cette motion.
O. Simonin	Le CFVU de l'INPT a aussi voté une motion, bien qu'elle ne s'inscrit pas tout à fait dans le cadre de la motion présentée, notamment sur les frais d'inscription. L'INPT applique déjà des droits dérogatoires sur certains masters internationaux. Il était opposé, dès le début, à l'augmentation des droits d'inscription des doctorants qu'il juge absurde. Il pense qu'il faut des possibilités de modulation et permettre aux établissements de mener une politique en fonction des pays d'origine des étudiants. C'est le domicile fiscal qui doit être pris en compte. Demander une nationalité est inadmissible. Il est favorable à des dérogations très larges notamment avec des pays avec lesquels on souhaite développer des coopérations quand il s'agit de formations en français. On n'a pas compris la marge de manœuvre des établissements. On sait que les membres de la Commission eux aussi souhaiteraient un moratoire mais la Ministre a indiqué que ce n'était pas dans la lettre de mission. Il n'est pas hostile, par principe, à une augmentation des droits d'inscription des étudiants selon le domicile fiscal mais il est opposé aux modalités proposées aujourd'hui.
B. Raquet	Il regrette qu'on ne fasse pas l'effort collectivement de l'analyse sur la politique des droits d'inscription en France et en Europe pour savoir comment nous positionner (avantage et inconvénient). La domiciliation fiscale est vraiment le point discriminant. Il n'a pas de position de principe ou dogmatique sur le sujet. Ce qu'il constate c'est que, s'il y a un acte de loi, en tant qu'opérateur de l'Etat, il aura le devoir de se saisir du sujet ; il ne peut s'y opposer par une position de principe. Chaque établissement aura vraiment la possibilité d'avoir une politique redistributive déjà avec le seuil de 10%, qui donne déjà beaucoup de marge. Si d'aventure les universités souhaitaient avoir une exonération complète de l'ensemble des étudiants, elles peuvent le faire avec le seuil des 10% pour 90% d'entre elles. Il regrette que dans le plan stratégique, de nombreuses ambitions soient affichées mais que le fonds d'amorçage soit restreint : 10 M € pour 500 000 étudiants étrangers accueillis en France cela donne 30 ou 40 €/étudiants. Il y a en outre, un vrai problème de mise en œuvre. Mettre en place une politique redistributive sur un temps aussi court, va être compliqué dans les établissements. Ils vont avoir une chute des candidatures à l'international et pour restaurer un niveau initial cela va demander des années. Il demande que l'application soit reportée à la rentrée 2020 pour avoir le temps de construire la communication sur une politique d'exonération faisant sens. Il faut aussi étudier le niveau de vie de tous ces étudiants car il est incapable de dire si tous ses étudiants ont besoin d'une exonération à 100% car tous n'ont pas des problèmes financiers. Il ne prendra pas part à cette motion.

JP Vinel	Il n'est pas opposé sur le principe mais les délais d'application sont trop courts pour s'adapter et il y aura un moratoire à l'UPS pour la rentrée 2019. De plus, il pense que certaines nationalités sont capables de payer des droits d'inscription augmentés. Il n'adhèrera pas à la motion mais il admet que cela nécessite une réflexion pour ne pas faire fuir des étudiants qui ont besoin d'être aidés.
C. Mascala	Le débat est faussé car cette question des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires s'inscrit dans une politique générale d'établissement de stratégie internationale. Ces augmentations sont des maximums et il reviendra ensuite à chaque université de construire sa propre politique d'attractivité, de ciblage des pays avec lesquels on veut travailler. Cela ne va pas concerner une grande majorité d'étudiants : ceux qui relèvent de conventions de partenariat ou qui sont en double diplômes ne seront pas concernés. Il faut donc cibler les primo entrants dans le système de l'enseignement supérieur, ce qui réduit le périmètre. Sur les modalités, il y a des problèmes d'application, néanmoins, les propos de la Ministre sont clairs : le texte sera adopté et en tant qu'opérateur de l'Etat, elle ne pourra pas s'opposer. Elle votera contre cette motion telle que rédigée.
E. Garnier	Le texte de la motion est certes décalé avec ce qui s'est produit depuis sa rédaction. Il est demandé de retirer une mesure et, à ce stade, elle peut souscrire au nom de son établissement à cette demande suite aux débats internes qui y voyait une idée heurtant les valeurs portées par UT2J. Nous n'avons pas le texte juridique et la boîte à outils pour savoir comment procéder à des exonérations et nous les attendons. Elle souscrit aussi au fait que nous sommes opérateurs de l'Etat donc elle ne se mettra pas en dehors des textes, mais elle exploitera toutes les possibilités de la boîte à outils pour permettre des exonérations. Pour ces raisons, elle va souscrire à la motion même si son texte est décalé : c'est un vote de principe. Son établissement est en réflexion et en analyse dans chaque département pour connaître les options des uns et des autres pour avoir une vision commune. Elle veut faire un distinguo entre ce qui relève de l'amélioration de la vie des étudiants étrangers et ce qui relève de la hausse des coûts d'inscription. Le premier volet nous intéresse et nous serons exigeants pour que les moyens financiers soient mis en œuvre pour renforcer la qualité de l'accueil des étudiants extra-communautaires, comme d'ailleurs des étudiants de l'UE.
H. Sahraoui	L'intégralité des étudiants de son école (INSA) a rejeté massivement cette différenciation qui pourrait exister sur les droits d'inscriptions quels que soient les étudiants visés. Il leur apparaît important d'intégrer les étudiants étrangers dans notre formation car ils apportent une vision différente et enrichissante. L'argumentaire du Premier ministre que cette augmentation permettra d'accroître la visibilité internationale de nos écoles est faux. C'est une mesure discriminatoire et une faiblesse pour notre système car nous allons accueillir de moins en moins d'étudiants étrangers dans notre formation et cela va appauvrir notre vision des élèves ingénieurs français sur le monde. C'est une véritable pauvreté que nous sommes en train de mettre en place. L'idée est que ces étudiants étrangers qui viennent bénéficier en France d'enseignements de qualité retournent dans leur pays pour permettre au pays de progresser. Cette motion est restrictive et n'est pas rédigée correctement mais sur le principe il soutient cette motion.
M. Soumet	Le débat porte sur les frais d'inscription. Cette motion, il faut la voter pour envoyer un signal. On constate déjà une baisse d'inscription notamment des étudiants venant des pays africains

	et d'Afrique du nord. Certes certaines nationalités pourraient payer mais restons-en au principe.
O. Simonin	Il reste pragmatique et ne vote pas sur des grands principes formulés de cette façon. En revanche, le parti pris de Campus France d'afficher les tarifs est inepte sachant qu'on ne sait pas quoi dire aux étudiants. Il fera tout pour déroger sur des étudiants : même s'il vote contre, il est néanmoins favorable à la venue d'étudiants étrangers.
T. Bertrand	Est-il vrai que des étudiants et notamment chinois refuseraient de venir s'inscrire en France du fait qu'ils jugent les droits d'inscription trop bas?
P. Raimbault	On entend régulièrement ce type d'arguments notamment quand on va en Chine mais de là à pouvoir l'affirmer...
C. Mascala	Il y a dans son université des parcours identiques entre ceux internationaux et nationaux avec des droits d'inscription différenciés et les étudiants chinois qui peuvent suivre les deux vont sur le parcours le plus cher car dans leur esprit ce qui n'est pas cher n'est pas de bonne qualité. On pourra réellement mesurer la baisse d'attractivité plus tard si elle existe. Il y a plutôt un problème de communication et de modalités de mise en œuvre à l'égard des étudiants étrangers pour leur expliquer comment cela va fonctionner. La mise en ligne de ces droits sur le site de Campus France est une erreur magistrale d'autant plus que ces droits ne sont pas arrêtés par décret et n'ont donc pas encore de fondements juridiques !
P. Raimbault	On voit qu'il ne suffit pas de modifier un ou deux mots de la motion pour pouvoir voter unanimement dessus. Le concernant il s'abstiendra.
C. Mascala	Elle a une procuration d'O. Lesbre qui vote contre.
O. Simonin	Il a une procuration et ne se prononcera pas pour lui.
	Vote : NPPV : 3 - Contre : 9 - Abstentions : 16 - Pour : 33 => Motion adoptée
8. Bilan social de l'UFTMiP 2018	
B. Queulin	Présentation du bilan social 2018 de l'UFTMiP.
C. Varenne	Ce premier bilan est une étape importante pour notre établissement. Il a été adopté par le comité technique à l'unanimité car il marque un point d'étape attendu et important ; des GT se mettent en place pour travailler sur un document un plus abouti l'année prochaine ce qui est une bonne chose. Il suivra l'avis du comité technique de son établissement pour le vote.
	Vote : NPPV : 0 - Contre : 0- Abstentions : 4 => Approuvé

9. Modification du Règlement intérieur de l'UFTMiP	
C. Dussart	Les modifications portent sur l'intégration du SIMPPS parmi les services de l'UFTMiP et la modification de l'appellation du service issu du regroupement du SIA et du SMMOG et qui s'appellera le Service du Patrimoine et des Moyens Généraux (SPMG ainsi que l'ajout du service des affaires juridiques et institutionnelles (SAJI).
C. Varenne	Ce règlement intérieur a fait l'objet d'un vote au comité technique à l'unanimité.
R. Guivarch	Comment ont été associés les personnels du SIMPPS ? comment participent-ils ?
P. Raimbault	Le travail a été mené avec les diverses catégories de métier du SIMPPS pour réfléchir à l'évolution de l'offre de service. La présentation de ce travail collectif avec l'ensemble des catégories d'agents du SIMPPS et des établissements sera faite dans les prochaines semaines. Nous avons maintenant une cartographie assez claire des activités et de l'offre proposés.
P. Piera	Concernant la médecine de prévention du personnel ?
P. Haertel	Le SIMPPS n'assure la médecine de prévention des personnels que de l'IEP et d'UT1 et cela fait l'objet d'une discussion pour savoir si on maintient ce service ou pas dans le périmètre du SIMPPS. Les personnels de la COMUE relèvent d'un dispositif différent partagé avec d'autres établissements du site.
P. Raimbault	La réflexion est pour l'instant menée dans le cadre des missions obligatoires du SIMPPS. Dans le cadre du travail sur le modèle économique, ce sont les établissements cocontractants qui pourront proposer d'autres types de missions facultatives en plus de celles qui doivent être obligatoirement assurées. Vote : NPPV : 0 - Contre : 4- Abstention : 0 => Approuvé
10. Bilan statistique sur conventions et Marchés publics traités par le Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles en 2018 - liste des conventions 2019	
C. Dussart	Pas de remarques
Questions diverses	
N. Davezac	Concernant la réforme PACES en cours où en sommes-nous ? Est-ce que des textes sont parus ? Quel accompagnement est envisagé au niveau du site toulousain pour la réorientation de flux d'étudiants sur plusieurs établissements membres de l'UFTMiP ?
JP Vinel	Il est question de retarder l'application de la réforme car il sera difficile de le faire en 2020. Par ailleurs, une mission a été diligentée par le ministère de la santé et le MESRI pour discuter avec

	les responsables des enseignements de chaque université des modalités d'application et pour voir comment organiser notamment la mineure santé en dehors des filières traditionnelles de la santé.
P. Raimbault	On commence à voir circuler un premier projet de loi qui interrogeait sur l'autonomie des établissements, et la détermination du nombre d'étudiants : c'est-à-dire que les établissements voteraient les capacités d'accueil des étudiants sur avis conforme de l'ARS. Ceci prive l'université d'une partie de sa marge de manœuvre. Nous reviendrons sur ce sujet si nous avons d'autres informations.

Toulouse, le 23 avril 2019

**Le Président de l'Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées**



Philippe RAIMBAULT

